



Transmission de données génétiques par un laboratoire au mauvais médecin

Par **Eric de B**, le **02/07/2021** à **18:37**

Bonjour,

Dans le cadre d'une analyse génétique pour de l'aide à la procréation, le laboratoire en charge de l'analyse a transmis mes données génétiques et celles de ma compagne au mauvais médecin :

- la demande d'analyse a été faite par la gynécologue (médecin du privé) de ma femme, via ordonnance,
- les analyses ont été transmises à un autre médecin (biologiste en hôpital public), qui nous demandait d'autres types d'analyses (sanguines) via ordonnance.

La raison est qu'ils ont interverti les deux médecins. Chaque médecin a donc reçu les analyses de l'autre médecin (et les données génétiques ont donc été transmises à la mauvaise personne).

Dans le cadre de la protection des données personnelles génétiques, à quels recours pouvons-nous avoir accès à l'encontre du laboratoire svp ? Comment régler la situation svp ?

En vous remerciant par avance.

Par **youris**, le **03/07/2021** à **09:44**

bonjour,

dès l'instant où ce sont 2 médecins qui ont eu connaissance des résultats de ces analyses, ces données vont rester confidentielles.

si vous voulez faire une procédure contre ce laboratoire, vous devrez prouver un préjudice certain et actuel, qui n'apparaît pas dans votre cas.

je vous conseille de consulter un avocat spécialisé en droit de la santé.

salutations

Par **Tisuisse**, le **03/07/2021** à **09:56**

Bonjour,

Et vous ne pensez pas qu'aller à ce laboratoire pour signaler leur erreur, ils ne pourront pas faire un retraitage des résultats pour les envoyer au bon médecin ? Ce serait plus rapide et moins coûteux, non ?

Par **Eric de B**, le **03/07/2021** à **11:47**

Merci pour vos réponses Youris.

Tisuisse : j'ai synthétisé le sujet, je vais donc vous donner le détail en répondant à vos questions.

"Et vous ne pensez pas qu'aller à ce laboratoire pour signaler leur erreur, ils ne pourront pas faire un retraitage des résultats pour les envoyer au bon médecin ?"

=> Je n'ai pas fait que de le penser, je l'ai fait dans la foulée de la constatation... et il a fallu même les contacter 3 fois : à la 1ère ils indiquent l'avoir transmis au bon médecin. Ils me mettent le doute, je reconfirme bien avec les deux médecins que ce n'est pas le cas. A la 2ème une autre secrétaire admet l'erreur et annonce l'avoir retransmis au bon médecin. Deux semaines plus tard toujours rien chez la gynécologue... 3ème appel pour relance, une autre secrétaire, annonce également retransmettre le dossier au bon médecin. De nouveau dans l'attente.

Ce n'est donc pas faute de leur demander de le retransmettre au bon médecin.

"Ce serait plus rapide et moins coûteux, non ?" :

=> Plus rapide... c'est mal parti ^^ ça fait déjà plus d'1 mois que les analyses ont été transmises au mauvais médecin. On leur a demandé déjà 3 fois, on verra combien de temps ils mettront pour le faire...

Et pour couronner le tout : il manque des résultats dans les analyses sanguines demandées. On leur signale, ils dénie. Il a fallu leur comparer en face l'ordonnance et leurs résultats pour qu'ils l'admettent. Le laboratoire nous demande alors de revenir pour pouvoir refaire des prises de sang et compléter ce qu'il manque... On verra si nous aurons enfin la totalité des résultats également.

Accessoirement, il y'en a pour plus 500€. Donc, à ce prix là, avoir la moitié des résultats, transmis aux mauvais médecins, toujours pas corrigé plus d'1 mois après, que l'on doit repasser pour qu'ils puissent faire la partie des analyses non faites...

J'ai donné le détail, c'est un ensemble de fait que nous pousse à vouloir marquer le coup auprès du laboratoire.

Bref : Nous ne passerons plus par ce laboratoire.

Bien cordialement.